

Les Centres culturels, un modèle à protéger

Les événements en cours à la commune de Braine-l'Alleud répercutés par la presse régionale et nationale nous alertent et nous incitent à tirer la sonnette d'alarme au nom de tout un secteur.

Sans vouloir se positionner sur un cas particulier, les deux fédérations des Centres culturels, ACC et ASTRAC, tiennent à exprimer avec cette carte blanche leurs inquiétudes quant à une possible tendance au désintérêt vis-à-vis des Centres culturels qui semble s'installer parmi les pouvoirs locaux. Les villes et les communes sont pourtant des partenaires cruciaux et indispensables des Centres culturels.

Un peu plus de cinquante années se sont écoulées depuis le mouvement de « Mai 68 » dont les retombées nous impactent toujours ! Après les Trente Glorieuses, c'est au cours des décennies qui suivirent que furent assises les grandes politiques culturelles dont les valeurs transcendent encore de nos jours les textes légaux qui encadrent la culture dans notre communauté francophone.

À côté des nombreux défis planétaires à relever, qui s'imposent aux individus et aux collectivités, il peut sembler dérisoire de parler culture, de vivre de culture, de faire culture, ou de défendre la culture. Et pourtant ...

Plus que jamais, après avoir résisté tant bien que mal aux assauts du consumérisme, après avoir subi les dommages collatéraux de la pandémie, étant même « qualifiée » de non-essentielle, la culture est toujours ce qui fait société en ce printemps 2022.

Quelle chance de pouvoir jouir de lieux culturels et de cette multitude d'initiatives qu'ils rendent possibles !

Parmi ces lieux, les 118 Centres culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles : interculturels, pluridisciplinaires, espaces de démocratisation, où se pratique la démocratie de façon approfondie.

Depuis l'automne 2013, un nouveau décret redessine le cadre des missions des Centres culturels et place les droits culturels des citoyen·ne·s au cœur des métiers et des projets de ces associations implantées sur nos territoires. Les Centres culturels favorisent la liberté d'expression et la pluralité de création grâce à l'accompagnement des créateur·trice·s et leurs usager·ère·s, notamment par l'accueil d'artistes, la diffusion de spectacles, des expositions de travaux d'amateur·trice·s et de professionnel·le·s, des ateliers créatifs en milieu scolaire, la médiation artistique. Ils accompagnent des groupes, offrent des aides-services aux associations, favorisent l'expression, le dialogue et la réflexion des citoyen·ne·s autour d'enjeux de société, qu'ils soient locaux, nationaux ou mondiaux.

Alors qu'une école, une caserne de pompiers, une épicerie ou un commissariat sont reconnus comme indispensables à toutes et tous, force est de constater que les Centres culturels constituent un service aux publics tout autant incontestable. Dans une société de plus en plus clivée où l'individualisme a tendance à devenir la norme, dans un monde de plus en plus virtuel et formaté, les Centres culturels donnent à voir, à penser, à exprimer, à confronter et à partager des savoirs de toute nature et des vécus. Les Centres culturels anciens foyers culturels, sont des « foyers », des

« forums », des lieux à part, des « entités hospitalières » aussi, où l'impossible peut devenir possible par la force des humains qu'ils rassemblent.

En ces temps socialement et économiquement chahutés, si pour certain·e·s il peut sembler opportun de négliger voire de réformer ces opérateurs intimement ancrés dans nos territoires, il convient aussi d'en apprécier les forces et d'en rappeler les bénéfiques.

L'action d'un Centre culturel se construit avec les habitant·e·s du territoire où il est implanté, avec les associations et les pouvoirs publics locaux. Tous sont intimement impliqués dans sa gestion au travers d'un modèle associatif unique qui rassemble en un lieu par essence neutre et apolitique, des citoyens, des associations et des mandataires publics de différents niveaux de pouvoir. La représentation de ces forces vives y étant garantie de manière paritaire (moitié associatif, moitié public), il permet un mode de cogestion original loué à l'international.

En ce lieu se concrétise donc une action culturelle légitime qui se décline au sein d'initiatives construites la plupart du temps en partenariat, impulse une dynamique de liens forts et promeut des valeurs communes et sociétales. Le tout en impliquant les individus sans discrimination et en veillant à soutenir les plus faibles.

À côté de l'école qui enseigne, les Centres culturels mobilisent la réflexion, l'expression, la créativité et les arts pour participer à l'éveil des consciences. Dans ce monde en mutation, ils peuvent nous aider – avec les artistes, les créatif·ive·s, les travailleur·euse·s culturel·le·s de l'ombre – à relever les défis qui s'imposent à nous et à mieux traverser les crises.

En plaçant les droits culturels des citoyen·ne·s au cœur des processus d'action des Centres culturels, le législateur a démontré sa volonté de préserver ces espaces de concertation, de co-construction, d'implication citoyenne et de médiation culturelle et sociale.

La disparition ou l'affaiblissement de l'intérêt porté à ces associations atypiques que sont les Centres culturels est une perte pour notre société et pour la démocratie.

Association des Centres culturels
www.centres-culturels.be

ASTRAC, Réseau des professionnels en Centres culturels
www.astrac.be